
LA FORMATION DE L'OFFICIER DE RÉSERVE ⁽¹⁾

Messieurs,

L'an dernier, à cette même séance solennelle de la Sorbonne, votre éminent président, M. André Lefèvre, — à qui, il me permettra de le lui dire, l'armée reste reconnaissante de son clairvoyant et inlassable souci de la Défense nationale et qu'elle est heureuse de voir continuer sa grande tâche patriotique, à la tête de l'*Union nationale des officiers de réserve*, — votre président, avant de donner la parole au général Debeney, prévenait les dames qu'elles allaient recevoir un haut enseignement militaire. Combien aurais-je eu, plus que le chef d'état-major général de l'armée, besoin d'une précaution du même ordre, puisque je me propose de commencer cette causerie sur « la formation et le perfectionnement de l'officier de réserve » en vous jetant militairement, cavalièrement même, au milieu d'une grande bataille, pour en décrire un intéressant épisode, qu'un croquis vous aidera à suivre (2) !

Nous sommes en octobre 1918. La bataille de France bat son plein : de la mer du Nord à la Meuse, douze armées alliées bousculent et poursuivent l'ennemi sans lui laisser de trêve.

Le 412^e régiment d'infanterie fait partie de la 58^e division d'infanterie de la première armée. Il borde l'Oise, dont il doit occuper les passages, puis déboucher pour reprendre la marche en avant. Les arrière-gardes allemandes tiennent

(1) Conférence faite le 9 mai, à la Sorbonne, sous les auspices de l'*Union nationale des officiers de réserve*.

(2) Voir plus loin : page 694.

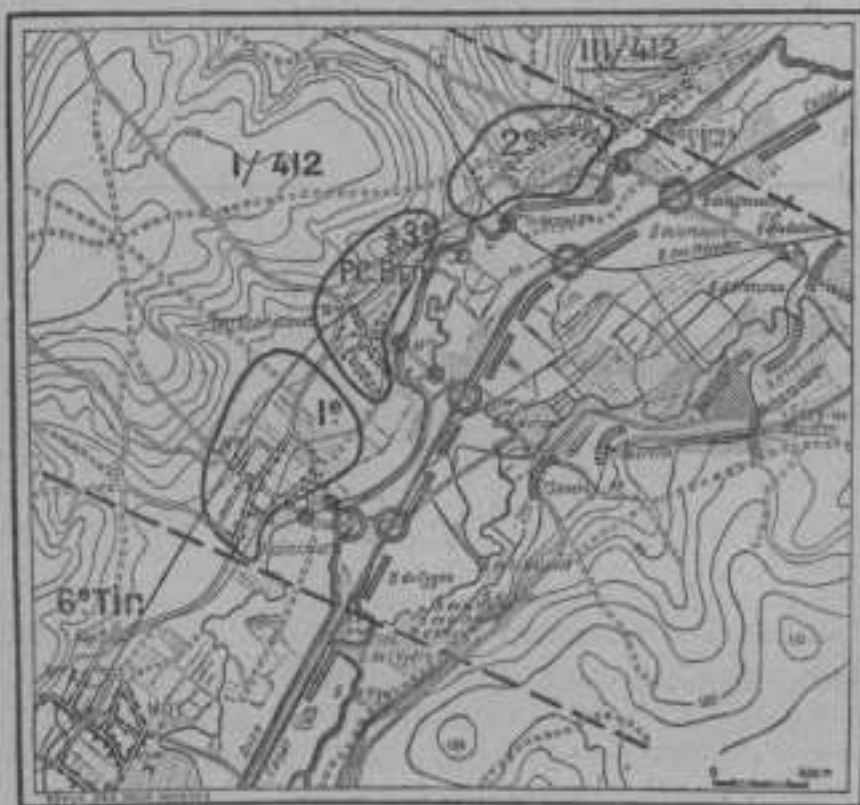
la rivière de façon à protéger la retraite; elles ont coupé les ponts et en occupent les débouchés sur la rive gauche. Le 412^e a l'ordre de prendre pied sur cette rive, mais toutes les tentatives faites le 11, le 12, le 13 octobre ont échoué sous le feu des mitrailleuses ennemies. L'ordre est renouvelé de passer le 14.

C'est au 1^{er} bataillon qu'en incombe tout d'abord l'exécution. Ce bataillon occupe, à la droite du régiment, un front de 3 kilomètres environ, d'Alaincourt à Mézières-sur-Oise : l'Oise coule du nord au sud, le canal est parallèle à la rivière. Le terrain est plat et couvert entre les deux lignes d'eau; mais, à l'est du canal, il se découvre et présente de légères ondulations dont la plus intéressante, au point de vue de ses avantages militaires, est le mamelon de la cote 110. Les trois compagnies de fusiliers voltigeurs accolées sont disposées, comme l'indique le croquis, devant les quatre groupes de passage correspondant à la zone d'action du bataillon. Les mitrailleuses, réparties entre les compagnies, sont braquées sur les passages de l'Oise. Les engins d'accompagnement sont dans la zone de la 2^e compagnie : le canon de 37 ayant pour objectif le pont du canal, et le Stokes le pont de l'Oise sur la route de Mézières à Séry.

Devant une ligne de feu continue que, depuis trois jours, il n'a pu réussir à dominer, le commandant du 1^{er} bataillon redoute un échec de jour et décide de mettre tout en œuvre pour passer la nuit. Un incident fortuit va le servir. Le sous-lieutenant Marty, de la 2^e compagnie, chargé d'effectuer une reconnaissance sur la rive droite, découvre, dans les saules, une passerelle qui lui semble intacte (Voir l'*x* du croquis). Il saisit cette occasion d'aller voir ce qui se passe sur la rive gauche ennemie et s'y engage avec ses hommes, mettant en fuite deux guetteurs allemands qui en gardaient l'issue derrière un réseau de fil de fer. Mais la passerelle saute après leur passage; la retraite est coupée et l'ennemi alerté.

Le sous-lieutenant Marty remonte l'Oise, prenant une direction opposée à celle qu'ont suivie les guetteurs ennemis. Il tombe sur un poste ennemi tenant le débouché du pont de la voie ferrée. Il l'attaque à la grenade et, soutenu par une mitrailleuse de la 2^e compagnie, l'oblige à fuir. Bien que blessé dans ce combat, le sous-lieutenant Marty repasse l'Oise à la nage et

peut, avant de se faire panser, rendre compte, à 20 heures, au chef de bataillon, de cette situation. Celui-ci en saisit aussitôt les avantages pour la réalisation de son idée et l'exploitant au mieux, il décide sur-le-champ de construire immédiatement un passage à l'endroit où la patrouille a traversé, de pousser par là du monde sur la rive gauche en tête de pont, puis de monter



LE PREMIER BATAILLON DU 412^e R. I. AU PASSAGE DE L'OSNE

une attaque en direction du coude du canal et de la cote 110. Il rend compte à son colonel, en spécifiant qu'il agira d'abord par ses seuls moyens et que l'artillerie amie ne devra pas tirer avant qu'il en réclame l'appui.

On passe à l'exécution sans désespérer : on construit, avec des matériaux de fortune, une passerelle au point choisi, et un deuxième passage dans les décombres du pont de chemin de fer que la 2^e compagnie a occupé à temps pour briser une tentative faite à 20 h. 45 par l'ennemi pour réoccuper son poste. Puis on

pousse sur la rive gauche toute la compagnie du centre, une partie de chacune des compagnies d'aile, de telle sorte que le 14, vers 2 heures, la tête de pont est constituée, les extrémités de l'arc de cercle occupé par les troupes étant appuyées à l'Oise et flanquées de la rive gauche.

Il s'agit maintenant de monter l'attaque sur le canal d'abord, sur la cote 110 ensuite. Pour soutenir son infanterie, ce chef de bataillon dispose de toutes ses mitrailleuses augmentées d'un certain nombre d'autres qu'il n'a pas négligé de ramasser en cours de route sur les champs de bataille, d'un canon de 37, d'un Stokes, d'une mitrailleuse allemande abandonnée par l'ennemi au pont du chemin de fer. Il peut jouer également d'un canon de 75, mis à la disposition du 412^e R. I. comme canon d'accompagnement. Son chef, le sous-lieutenant Desplas, n'ayant aucune mission précise, est venu spontanément se mettre aux ordres du chef de bataillon, dès qu'il a entendu les bruits du combat. Comment ce dernier va-t-il utiliser ces moyens?

Le premier objectif à emporter est le canal. Pour y arriver, il prendra ses mesures pour neutraliser le feu ennemi dans la zone comprise entre la voie ferrée et la route Berthenicourt-Senecy et limitée à l'est par le canal. A cet effet, chacun des éléments de feu du bataillon, mitrailleuses, Stokes, 37, 75, reçoit une mission simple et nette. Dans chacune des compagnies de fusiliers voltigeurs, on règle minutieusement l'emploi des moyens de feu propres à la compagnie : fusils mitrailleurs, V. B. constitués en batteries. Sous la protection de ce feu, les groupes de grenadiers sauteront au canal. Le reste de la nuit se passe à vérifier que chacun est à sa place et exactement au courant de ce qu'il a à faire et, au petit jour, à 7 heures, l'attaque se déclenche : notre feu, violent et précis, surprend et paralyse l'ennemi ; nos grenadiers atteignent le canal que nous livre un assez dur, mais court combat à la grenade depuis le pont de chemin de fer jusqu'à la route d'Alaincourt. La première manche est gagnée.

Pour gagner la partie, c'est la cote 110 qu'il faut atteindre, c'est-à-dire progresser encore de 1200 mètres. Cette deuxième partie de l'opération a été également préparée à l'avance. Un nouveau système de feu a été combiné, renforcé cette fois par l'action de l'artillerie d'appui direct, puisqu'il s'agit d'une attaque

en plein jour. Une compagnie assure la possession du canal sur lequel s'établissent également les mitrailleuses, tandis que les deux autres compagnies exploitent immédiatement leur succès. La première, en particulier, pousse droit sur Senercy et la sucrerie et, dès que le tir d'artillerie est levé, elle reprend son mouvement et atteint la cote 110, toujours suivie et couverte à gauche par la 3^e compagnie.

Quant à notre jeune officier d'artillerie, dont la pièce de 75 a dû de bonne heure cesser son feu, il s'est attaché au commandant de la première compagnie chargée de poursuivre et d'exploiter le succès. Il porte sa pièce à Alaincourt et, dès que le canal est conquis, il entreprend de passer l'Oise : il requiert des sapeurs du génie, fabrique des radeaux, si bien qu'à treize heures il est en batterie au bois d'Orion. Malgré les ponts détruits, il a réussi à franchir la vallée avant les autres bataillons du régiment. Dès treize heures, ses obus aident efficacement les 1^{re} et 3^e compagnies audacieusement isolées. Le bataillon est alors définitivement le maître de la cote 110 ; il a ouvert la route au régiment, sa mission est remplie.

* * *

Il y a bien des enseignements à tirer d'une action de guerre si remarquablement conduite. Tout d'abord, le moral de cette troupe et de son chef est splendide. Malgré des échecs répétés, aucun découragement ne se fait sentir. Vous avez vu le chef de bataillon voulant atteindre l'objectif fixé, le sous-lieutenant Marty, blessé, passer la rivière à la nage et signaler l'occasion à son chef avant même de se faire panser, le sous-lieutenant Desplas venir, de lui-même, là où le bruit du combat lui indique qu'il peut être utile. Ils veulent tous vaincre. Mais cela ne suffirait pas, ils savent aussi ce qu'il faut faire ; car, s'ils ne le savaient pas, que pourraient-ils bien vouloir ?

Le chef de bataillon sait qu'il a un front étendu et peu de moyens : il demande à la ruse ce que ne peut lui donner la force et exécute par surprise et de nuit la première partie de son opération ; dans la deuxième partie, il n'attaque que sur un front justement proportionné à ses moyens. Il a inventorié à fond sa zone d'action, cherchant inlassablement la fissure par où passer et, lorsque la chance s'offre à lui, il est prêt à la saisir. Il connaît si bien son terrain et le maniement de l'outil

complexe qu'est un bataillon moderne, qu'il a pu, en pleine nuit, monter un système de feux qui ne lui a donné aucun déboire. Le sous-lieutenant Marty a compris immédiatement tout le parti que son chef peut tirer de la situation que son irruption sur la rive ennemie vient de créer et, sans perdre une seconde, il l'en informe. Le sous-lieutenant Desplas sait ce qu'on attend de lui et ce qu'il peut donner sa pièce. Il en est de même certainement de tous les officiers, gradés et spécialistes du bataillon, qui ont mené à bien toutes les missions, petites ou grandes, qui leur ont été confiées. Ce bataillon est une unité dans laquelle chacun est fixé sur ce qu'il a à faire; il est en un mot une troupe instruite.

Il y a quelques jours à peine, un colonel, dont un bataillon a été envoyé en Syrie, me montrait une lettre d'un de ses officiers, lui disant combien il lui était reconnaissant de ses exigences en matière d'instruction, "car le bataillon a réussi ce qu'il a entrepris et avec des pertes beaucoup moins considérables que celles qu'éprouvent, dans des opérations analogues, d'autres unités moins instruites.

Songez maintenant, que cette infanterie de 1918 n'est déjà plus celle qu'il nous faut, et que, les régiments comprendront, bientôt sans doute, des lance-bombes et de l'artillerie d'accompagnement ou des chars. L'infanterie de demain aura donc à mettre en œuvre des machines de feu de plus en plus nombreuses, de plus en plus complexes et, par là, l'instruction y sera à la fois plus délicate à donner et plus nécessaire encore. Songez aussi que l'infanterie est la moins technique des armes et que ce qui est vrai pour elle l'est encore plus pour les autres. Songez, enfin, que les officiers de ce bataillon sont, pour les deux tiers, des officiers de réserve, que ces gradés sont, pour les trois quarts, des gradés de réserve, qu'il y a une chance sur deux que le bataillon soit commandé par un officier de réserve, et vous serez maintenant d'accord avec moi, — si vous ne l'êtes pas déjà depuis longtemps, — pour estimer que l'instruction des officiers de réserve a une importance primordiale, que les officiers de réserve doivent la posséder dès le temps de paix, parce qu'en temps de guerre elle serait trop coûteuse à obtenir, et que la négliger constituerait par suite un véritable danger national.

Entrons dans le vif du sujet et, pour cela, reportons-nous d'abord, en quelques mots, à la formation d'origine des officiers de réserve pour examiner ensuite, avec plus de détails, les moyens qui leur sont donnés de se perfectionner.

Les officiers de réserve aujourd'hui, peut-on dire en simplifiant, proviennent de deux sources. Les uns ont été formés par la guerre, les autres sont issus de la récente institution de la préparation militaire supérieure, et des élèves officiers de réserve.

Les premiers sont encore environ au nombre de 98 000. Ils en forment donc la majeure partie. Ils ne peuvent évidemment avoir eu de meilleure école que cette terrible guerre, longue, dure, où les facteurs techniques, intellectuels et moraux ont joué si complètement leur rôle. Ils ont gagné sous le feu leurs grades et les distinctions dont ils sont fiers à bon droit. Ils ont conduit leurs hommes à la victoire. Ils sont vraiment des chefs. Mais, justement parce qu'ils ont cette expérience, ils se rendent compte de la rapidité avec laquelle on peut oublier les leçons de la guerre, si, — repris par les nécessités d'une existence où la lutte, pour être d'une autre nature, n'en est pas moins parfois aussi poignante, — on perd contact avec la vie militaire. Ils n'ignorent pas que la technique militaire, liée aux progrès réalisés hors de l'armée, est en constante évolution, qu'il en est par suite de même de la tactique. Ils savent, en un mot, qu'ils doivent continuer à travailler pour se maintenir à hauteur de leur tâche. Ils l'ont d'ailleurs reconnu et formulé, avec une grande netteté d'expression, au Congrès de Belfort. Ils ont précisé qu'« il y a lieu de permettre aux officiers de réserve ayant fait campagne, de s'entretenir au courant des perfectionnements techniques ainsi que des méthodes d'emploi préconisées par les règlements établis à la suite de l'expérience de la guerre ».

Quant aux officiers de réserve provenant des élèves officiers de réserve, ils sont pour le moment au nombre de 12 000 environ, nombre qui grandira chaque année, au fur et à mesure qu'ils prendront la place de leurs aînés. Leurs chefs sont d'accord pour louer leurs efforts dans les pelotons comme dans les écoles de formation et leur séjour au régiment laisse une impression

favorable de bonne volonté, d'entrain et d'esprit militaire. Mais, en général, on constate qu'ils connaissent insuffisamment la troupe et se montrent encore inhabiles à formuler des ordres, à conduire une section. Avouez que le contraire serait étonnant après quelques mois de peloton ou d'école, en dehors ou à côté de la troupe par conséquent. Pour remédier à ce grave inconvénient, l'on a songé, justement, me semble-t-il, à augmenter le programme théorique de l'instruction militaire supérieure, de façon à disposer de plus de temps dans les pelotons et les écoles pour exercer les jeunes élèves officiers au commandement de la troupe, comme aussi aux fonctions d'instructeur, ce qui, tout en leur permettant de rendre plus de services au régiment, aura en outre l'avantage de leur donner une connaissance plus approfondie du soldat. On pourrait également renoncer à conserver dans les écoles, comme instructeurs des élèves officiers de réserve, de jeunes sous-lieutenants de l'active, nommés de la veille, et n'ayant aucune connaissance de l'homme et de la vie du régiment, incapables, par suite, de combler la lacune qui vient d'être signalée. Ces dispositions et d'autres analogues pourraient procurer des résultats intéressants, et mettre le jeune officier de réserve en mesure de profiter pleinement des six mois qu'il passe au régiment en qualité de sous-lieutenant, et d'acquérir ce qui lui manque au point de vue de l'exercice du commandement et du maniement des hommes. Ainsi, les résultats obtenus par l'instruction militaire supérieure et les écoles d'élèves officiers de réserve sont déjà très bons. Ils peuvent être encore améliorés. Mais ils ne peuvent être considérés comme définitifs, car une instruction aussi rapidement acquise s'effacerait de même, si elle n'était constamment entretenue et étendue.

Il est donc permis d'affirmer que leur formation initiale ne peut suffire aux officiers de réserve, si excellente qu'elle soit, eût-elle même été celle de la guerre, et que, par suite, le perfectionnement constant de leur instruction est indispensable, quelle que soit leur origine.

Comment s'obtiendra ce perfectionnement ?

* * *

D'abord dans les *écoles de perfectionnement*.

On peut dire qu'aujourd'hui elles existent au complet et

fonctionnent dans les conditions prévues par la circulaire de janvier 1924 relative à l'Instruction générale des cadres et des troupes. Les écoles de perfectionnement et leurs filiales sont au nombre de 220 environ; elles sont toutes rattachées à des corps de troupe.

Je voudrais, en ce qui les concerne, aborder deux ordres d'idées : la fréquentation et le rendement de ces écoles.

Et d'abord la fréquentation.

D'après les chiffres qui m'ont été donnés, il y avait, en 1925, 35 766 officiers inscrits dans ces écoles et 5 326 officiers assidus. Depuis 1920, où ils n'étaient que 5 086, le chiffre des inscrits a toujours été en croissant. Le chiffre des assidus, qui était de 4 031 en 1920 n'a pas crû dans la même proportion. Nous sommes donc incontestablement en progrès, mais il n'y a ni autant d'inscrits, ni surtout autant d'assidus, qu'il pourrait y en avoir, en particulier parmi les jeunes.

Votre Union, messieurs, et ce n'est ni la première ni la dernière fois que j'ai à rendre hommage à l'esprit de dévouement qui l'anime, est pour beaucoup dans ces progrès. Elle a pensé, pour obtenir mieux, à faire rendre obligatoire l'inscription des officiers de réserve à une école de perfectionnement. C'est l'objet de l'un des vœux formulés au congrès de 1925. Dans sa réponse à ce vœu, le ministre de la Guerre ne s'est pas rangé à votre avis : il n'a pas voulu admettre cette sorte de contrainte, estimant qu'elle ne comporterait pas de résultat pratique, parce que n'entraînant pas l'assiduité obligatoire qui est en dehors du cadre de la loi de recrutement.

Comment alors obtenir le résultat que nous désirons?

D'abord en faisant appel à votre esprit de devoir. « Est-il besoin, écrit le président d'une de vos associations amicales, de codifier cette obligation d'ordre purement moral et de l'insérer dans la prochaine loi de recrutement? Nous ne le croyons pas. Ce serait méconnaître la mentalité du Français et de l'officier en particulier. Du jour où il sera imprégné de l'idée que le léger sacrifice qui lui est demandé est fonction des besoins de notre armée démocratique et du pays qu'elle a charge de défendre, il secouera une apathie toute superficielle et viendra se retremper dans la pratique militaire. »

On ne saurait mieux dire.

En second lieu, il est parfaitement juste qu'une part impor-

tante de l'avancement au choix soit réservée aux officiers qui cherchent à se perfectionner et dont les études et travaux ont été remarquables. Cela aussi est l'objet d'un de vos vœux du dernier Congrès. Il a été exaucé : l'Instruction du 3 janvier 1926 sur l'avancement des officiers de réserve en temps de paix prévoit en effet que le tableau d'avancement comprendra, dans une proportion déterminée chaque année par le ministre, trois catégories dont la troisième est réservée aux officiers à inscrire au titre des écoles de perfectionnement. Il est à souhaiter que cette troisième catégorie compte la plus forte proportion d'officiers. En revanche, je n'ai rien vu dans cette instruction qui eût trait aux propositions pour la Légion d'honneur. On a exprimé l'avis, et je trouve l'idée heureuse, que les différentes récompenses pour lesquelles les directeurs des écoles de perfectionnement ont à adresser des propositions à l'autorité supérieure (témoignages de satisfaction, citations au *Bulletin officiel*, lettres de félicitations du ministre avec citations au *Bulletin officiel*) devraient comporter, *ipso facto*, l'attribution à l'intéressé d'une fraction d'annuité pour la Légion d'honneur. Ce serait également, je crois, un stimulant précieux.

Enfin, pour attirer les officiers dans les écoles de perfectionnement, il faut compter avant tout sur la qualité de l'enseignement qui y est donné. Il n'est pas de meilleure propagande que de bien faire. Cet enseignement doit être à la fois pratique et attrayant : pratique par l'étude fréquente de cas concrets qui est une gymnastique pour l'esprit et l'habitude à la solution rapide de problèmes militaires simples ; attrayant, grâce à la mine inépuisable qu'est la Grande Guerre d'exemples à l'appui de tous les préceptes de nos règlements. Mais, tout en s'inspirant des leçons du passé, cet enseignement devra s'élargir et envisager les problèmes de la guerre de demain, afin de préparer les officiers aux surprises qu'ont toujours apportées jusqu'ici, à l'un au moins des adversaires, les débuts d'un conflit armé.

Quels résultats peut-on attendre de l'enseignement dans les écoles de perfectionnement ?

Ces écoles ont pour objet de maintenir le contact des officiers de réserve avec les officiers de l'active, de tenir les officiers de réserve au courant de l'évolution des idées, en matière d'instruction et d'armement en particulier. Et cette définition suffit pour indiquer à quel point la fréquentation en

est nécessaire à un officier de réserve, quelle que soit l'arme à laquelle il appartient. Mais elle fait sentir, également, surtout quand on la confronte avec les moyens d'instruction dont elles disposent, — conférences, exercices sur la carte et exercices à l'extérieur, — que si ces écoles sont aussi aptes à donner une instruction technique théorique très poussée dans le détail, qu'à répandre des idées générales, elles ne peuvent, en aucun cas, contribuer à familiariser l'officier avec le contact et le commandement de la troupe.

Je sais bien que les plus louables efforts ont été faits, — dans les écoles d'instruction du gouvernement militaire de Paris en particulier, — pour diriger l'instruction dans une voie aussi pratique que possible : séances de tir, exercices avec troupes fournies par les unités du gouvernement militaire, tirs réduits au canon de 75. Mais les résultats, insuffisants et sans proportion avec l'esprit et l'activité dépensés, ont bien montré que, si les écoles de perfectionnement peuvent parfaitement remplir le but pour lequel elles ont été créées, — parfaire et élargir l'instruction des officiers de réserve, — on ne peut compter sur elles pour ce qu'il leur est impossible de donner : la pratique du commandement.

* * *

Cette pratique, en effet, ne s'acquiert que dans la troupe. Et nous voici, par une pente inévitable, amenés à parler des périodes d'instruction qui, seules, permettent à l'officier de réserve de vivre en contact prolongé et intime avec ses camarades de l'active, et d'exercer un commandement avec toutes les obligations techniques, tactiques et morales qu'il comporte. Vous avez si bien senti, messieurs, l'impérieuse nécessité de ces périodes que le premier des vœux que vous avez formulés à Belfort est le « rétablissement effectif et immédiat des périodes d'instruction prévues par la loi de recrutement du 4^{er} avril 1923 ».

Ce vœu est également celui des officiers de l'armée active, vraiment effrayés des conséquences de l'abandon des périodes d'instruction, inquiets de voir tant d'années perdues, de voir le mal augmenter à mesure que le temps s'écoule, à mesure que les officiers de réserve, ayant fait la guerre, cèdent la place aux jeunes générations, à mesure que le matériel change, à mesure

que le service se réduit et que, par là, l'instruction des réserves croit encore en importance. Ajoutons qu'un chef de corps se trouve en présence de difficultés insurmontables quand il lui faut noter pour l'avancement, ou affecter selon leur valeur et les services qu'ils peuvent rendre en campagne, des officiers de réserve qu'ils ne connaissent que d'après un dossier dont les données ont pu cesser d'être exactes. Il y a là le danger de cruelles surprises qui se traduiraient, au début d'une guerre, par le sacrifice inutile de vies humaines.

Ce vœu est, enfin, celui du Gouvernement, qui a admis en 1924, le principe de la reprise de ces périodes, en a demandé, en 1925, une application qui n'a pu être réalisée, faute des crédits nécessaires, qui vient cette année de faire voter une loi portant ouverture de crédits pour la convocation, en 1926, d'un certain nombre d'officiers de réserve, de certaines catégories d'hommes de troupe spécialistes, et l'aménagement de camps d'instruction en vue d'une plus large convocation à réaliser en 1927. C'est beaucoup. Ce qui vient d'être voté est fort intéressant à deux points de vue. D'abord la plus large part du crédit demandé et accordé, est destinée à l'aménagement des camps d'instruction pour les rendre aptes à se prêter aux périodes d'instruction des réservistes. C'est qu'en effet, il faut que tout le temps que dureront ces périodes soit uniquement consacré à une instruction militaire menée exclusivement en vue de préparer cadres et troupes à leur rôle en campagne et, pour y arriver, il est besoin de mettre au point l'organisation matérielle des camps comme aussi de rompre avec certains errements pratiqués avant la guerre. Il faut, en particulier, que l'officier de réserve y serve sous les chefs et commande les hommes qu'il retrouverait au jour de la mobilisation, c'est-à-dire qu'il faut réaliser la réunion dans les camps de troupes constituées avec leurs effectifs de guerre et, pour cela, abandonner les convocations par classes pour en venir aux convocations par unités.

En second lieu, les débats à la Chambre ont fait ressortir que le Parlement attend que la réorganisation de l'armée vienne en discussion pour traiter en grand la question des périodes d'instruction des réserves.

Il faut bien dire que, des trois lois qui fixent dans notre législation française le statut de l'armée : loi d'organisation,

loi des cadres, loi de recrutement, la dernière, parce qu'elle touche plus directement les intérêts particuliers, est celle qui intéresse avant tout l'opinion publique et, pour le grand nombre, réorganisation de l'armée signifie simplement réduction de la durée du service. Que l'on ait tort de raisonner ainsi, ce n'est pas l'objet de cette conférence, mais je ne veux retenir qu'un fait, à savoir que la question de réduction du service est plus que jamais à l'ordre du jour et, par là, je suis amené à vous parler d'une organisation d'avenir qui paraît appelée à devenir une des conditions indispensables à une nouvelle réduction du service et à donner un nouveau et vaste champ d'action aux officiers de réserve : *l'instruction prémilitaire*.

* * *

Il faut envisager, en effet, deux évolutions parallèles, mais opposées dans leurs conséquences : la réduction du service militaire actif, le développement constant du machinisme. Tandis que la première fait souhaiter une instruction militaire aussi simplifiée que possible, la seconde au contraire impose une instruction technique de plus en plus complète, de telle sorte que le soldat qui ne sera pas un spécialiste, au sens où est entendu ce mot dans l'armée, se fera de plus en plus rare.

On sera donc amené à doter les jeunes gens, avant leur entrée au régiment, d'une instruction militaire générale, — j'entends par là commune à toutes les armes, — qui dégagera d'autant le travail des cadres actifs pendant la durée du service et leur permettra de consacrer au mieux le court délai dont ils disposeront, à l'instruction particulière à l'arme intéressée. Les résultats importants obtenus par l'instruction prémilitaire supérieure permettent d'en escompter d'équivalents d'une instruction prémilitaire élémentaire. On peut tracer ainsi qu'il suit les grandes lignes d'une telle organisation, à laquelle le chef d'état-major général faisait allusion dans sa conférence de l'an dernier, qui se substituerait à l'instruction physique, dont les résultats, il faut bien le reconnaître, n'ont pas répondu aux espoirs fondés sur elle.

Sans entrer dans des détails inutiles, disons seulement que l'instruction prémilitaire devra être fortement organisée par des dispositions légales, ou qu'elle ne sera pas. Tout d'abord,

elle sera obligatoire et devra comporter la sanction d'une durée de service supplémentaire pour ceux qui se déroberaient à ce devoir ou dont l'instruction serait reconnue insuffisante. Elle sera placée sous l'autorité immédiate du commandement de la région ou de ses représentants. Elle sera donnée par les officiers et les gradés de la réserve. Elle sera conduite d'après un programme unique pour tout le territoire, assurant l'égalité de l'instruction et l'unité de la méthode, et comprenant trois parties : la culture physique visant simplement à fournir au régiment des jeunes soldats assouplis et préparés, au point de vue respiratoire et musculaire, à supporter immédiatement un certain entraînement; l'instruction militaire ayant pour but d'enseigner les éléments de cette instruction commune à toutes les armes; une instruction civique et morale sur l'importance de laquelle j'aurai à revenir. L'instruction prémilitaire devrait être enfin dotée des moyens nécessaires, à la fois par l'armée pour le matériel militaire proprement dit, et par les communes en ce qui concerne les stades, champs de tir, ou stands.

Dans cette organisation, ce seraient donc, sous la direction du commandement, les officiers et, sous leurs ordres, les gradés de réserve qui auraient à donner l'instruction, et eux seuls, car, avec un service encore plus réduit, il va devenir impossible de détacher, ainsi qu'on le fait actuellement pour l'éducation physique, des gradés de l'armée active hors des corps de troupe. De nombreux officiers de réserve trouveront là satisfaction à leur légitime et généreuse aspiration de servir le pays en temps de paix comme en temps de guerre, et ils en tireront pour leur perfectionnement le plus grand bénéfice. Car, par suite de la permanence de leur travail, ils seront en collaboration suivie avec leurs chefs de l'armée active. Assurant la préparation des futurs conscrits par un enseignement dont les résultats seront tout naturellement constatés à l'arrivée de ces derniers dans les régiments, ils prendront d'eux-mêmes toutes les mesures et se plieront à toutes les obligations pour maintenir leurs connaissances à hauteur de leur tâche et l'on sait que, pour bien enseigner, il faut en savoir beaucoup plus que ce que l'on a à apprendre aux autres. Par un contact constant avec le futur troupier, ils apprendront à le connaître et, par là, feront leur meilleur apprentissage du métier de chef.

Ce mot de « chef » évoque le côté moral de leur mission,

à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent ; en raison de son importance, je veux m'y arrêter un instant. Il s'agira d'envoyer au régiment des jeunes gens préparés déjà à la discipline, imbus de l'amour de la patrie, sachant qu'ils lui doivent, en temps de paix, le sacrifice de quelques mois de leur jeunesse, en temps de guerre, celui de leur vie. Ces sentiments, il faut bien l'avouer, quelque douloureux que ce soit, paraissent être moins intangibles qu'autrefois où certaines paroles sacrilèges n'auraient pu être prononcées sans que leur auteur encourût la réprobation générale et, peut-être, un immédiat châtement. Il faut éviter à tout prix que les détestables et criminelles théories tendant à faire sacrifier le devoir national à un soi disant devoir international se développent et empoisonnent l'esprit de notre jeunesse. Ce sera la plus belle tâche des officiers de réserve dans l'instruction prémilitaire.

Mais cette instruction, me direz-vous, on la voit bien se donnant dans les villes et les centres ruraux importants où les officiers de réserve sont nombreux et le groupement des futurs conscrits facile, mais, dans les campagnes, où les conditions sont tout autres, n'y aura-t-il pas des difficultés insurmontables ? Je ne le crois pas, c'est affaire à une organisation générale assez souple pour se plier aux nécessités particulières. Et puis beaucoup d'instituteurs sont officiers de réserve. Ceux qui les ont vus au front savent qu'ils ont été de remarquables officiers. Y a-t-il un devoir plus impérieux pour ceux à qui est donné le pouvoir de former, dès leur jeune âge, l'intelligence et le cœur des enfants, que de leur enseigner le culte de la patrie et leurs devoirs envers elle, en leur montrant ce qui, à travers l'histoire, a fait la grandeur de la France : la générosité des sentiments et le dévouement de ses fils ? Et qui donc serait mieux placé que l'instituteur officier de réserve pour accomplir cette sainte obligation ? N'a-t-il pas d'ailleurs, pour l'y aider, dans chaque village, devant la porte de son école, le monument aux Morts, ce muet et sublime éducateur ?

* * *

Je me suis laissé aller à un rêve d'avenir en essayant d'envisager ce que pourrait être le champ ouvert à votre activité, comme à votre perfectionnement, par l'institution de l'instruction préliminaire. Je reviens au présent pour aborder le dernier

point de cette causerie. Nous avons vu que les officiers de réserve peuvent, au point de vue de leur formation, être rangés en deux grandes catégories : ceux qui ont fait la guerre, ceux à qui leur âge n'a pas permis de la faire. Nous avons vu qu'ils doivent entretenir et parfaire leur instruction dans les écoles, au cours de périodes d'instruction. Ces différents modes de perfectionnement sont, en outre, les seules occasions que les officiers de réserve aient de se rencontrer entre eux et d'être en relations suivies avec les officiers de l'active. Ne présenteraient-ils que cet avantage, leur action serait déjà féconde en heureux résultats. Il est bien certain, en effet, que, quelle que soit leur valeur intrinsèque, les procédés d'instruction n'auront de rendement véritable qu'autant que la fusion s'établira, complète et intime, entre les officiers de réserve de différente formation, comme entre les officiers de réserve et les officiers de l'active. Il faut qu'il règne entre tous la confiance réciproque et entière, nécessaire certes dans chaque domaine à une collaboration efficace, mais plus indispensable dans l'armée que partout ailleurs.

Vis-à-vis de leurs jeunes camarades, les officiers de réserve qui ont fait la guerre ont incontestablement des devoirs. D'abord, celui de les accueillir avec amitié et, sans leur faire sentir une supériorité qu'ils sont tout prêts à reconnaître, de les aider de leur expérience. On se rend compte combien des conversations, récits d'incidents de guerre vécus, jugements sur certains procédés de combat ou certains matériels peuvent heureusement compléter l'instruction du centre ou du régiment. Il y a autre chose encore. Les aînés auront à mettre en garde une jeunesse ardente contre son propre enthousiasme et son naturel désir de perfection et à la préserver des désillusions qu'elle ne peut manquer de rencontrer en prenant contact avec les réalités d'une vie militaire qui a, maintenant plus que jamais, ses difficultés, son terre à terre, ses servitudes en un mot, qui ne doivent jamais leur faire perdre de vue sa grandeur, laquelle réside tout entière dans l'idéal toujours présent du devoir militaire.

Quant au désir d'un rapprochement aussi intime que possible entre l'officier de réserve et l'officier de l'active, il nous anime tous. Vous en voyez la preuve dans nos institutions militaires actuelles, à l'origine même de la carrière des officiers. Aujourd'hui, chaque école de formation des officiers de l'active fonctionne également comme école de formation pour

les officiers de réserve. Sans doute, dans ces écoles, on est obligé d'établir des programmes différents, parce que les élèves appelés à devenir officiers de réserve n'y passent que six mois, tandis que les autres y séjournent une et même deux années, et par là un tableau de travail, de part et d'autre très chargé, ne favorise pas, autant qu'il serait désirable, la pénétration complète des promotions l'une par l'autre. Les commandants de ces écoles d'officiers s'efforcent de l'améliorer encore en multipliant, dans toute la mesure du possible, les occasions de rapprochement. Mais, déjà, on doit se féliciter des résultats obtenus par cette communauté d'origine. Nos jeunes officiers peuvent, quand ils se rencontrent, évoquer, à défaut du front, le temps où ils étaient camarades à Saint-Cyr, Fontainebleau, Saint-Maixent, Saumur ou Versailles ; ils ont des souvenirs communs, et c'est beaucoup.

Quant aux officiers qui n'ont pas cette origine commune, c'est à la guerre qu'il leur a été donné de se connaître et de s'apprécier. Qui donc eût pensé, en novembre 1918, à différencier un officier de l'armée active, d'un officier de réserve ? Qui pense à le faire aujourd'hui, s'il veut bien se reporter à cette cruelle, mais si grande époque, dont les enseignements de toute sorte ne doivent jamais être oubliés ? Permettez-moi le récit d'un incident sentimental, intime, tout personnel, que je ne vous cite que parce qu'il a laissé en moi une très forte empreinte. En 1915, j'accompagnais mon chef, le général Foch, qui voyait, au moment où ils quittaient une des armées qu'il commandait, des régiments descendant d'un secteur où ils avaient mené de très rudes combats : ces régiments défilaient devant lui et les officiers formaient ensuite le cercle, afin qu'ils lui fussent présentés, et qu'il pût leur dire quelques mots. Un jour, dans ce cercle, mon regard se porta sur un officier d'apparence modeste et portant l'uniforme sans aisance, un officier de réserve pensai-je. C'était bien un officier de réserve, et c'était aussi un héros, comme je l'appris lorsque son colonel, arrivant à lui, le présenta au général Foch en énumérant les actions d'éclat dont il était l'auteur depuis le début de la campagne et que j'eusse été heureux d'avoir à mon actif.

Depuis, je n'ai jamais songé à faire, même *in petto*, une différence entre un officier de réserve et un officier de l'active et je me suis reproché, comme une injustice, cette remarque

cependant involontaire et demeurée tout intérieure. Nous en sommes tous là, messieurs. La guerre nous a appris à vous estimer et à vous aimer, à vous considérer entièrement comme des nôtres. Si parfois, au cours de contacts devenus trop rares, il vous arrive de nous aborder avec un peu de timidité, de nous croire un peu distants, détrompez-vous; dites-vous que ce n'est qu'une apparence, et peut-être y a-t-il autant de timidité du côté de l'officier de carrière que du vôtre. N'en êtes-vous pas convaincus d'ailleurs, vous qui ne cessez de donner dans les écoles de perfectionnement, des témoignages de confiance aux officiers qui les dirigent? Vous avez en nous des frères d'armes qui n'oublient pas ce que vous avez été, et qui savent à quel point ils ont besoin de vous pour que l'armée de demain soit à la hauteur des tâches qui peuvent lui échoir.

Ainsi, la guerre a fait la fusion entre les anciens; les écoles de formation s'efforcent de la réaliser entre les jeunes. Aux écoles de perfectionnement, aux périodes d'instruction de la maintenir et de la rendre entre tous chaque jour plus intime et plus confiante.

Le théoricien de la Nation armée, von der Goltz, a écrit en 1883 : « En jetant un regard vers l'avenir, on pressent une époque où les millions d'hommes qui constituent les armées modernes auront fini leur rôle. On verra surgir un nouvel Alexandre : à la tête d'une petite troupe de mercenaires bien armée et bien exercée, il refoulera devant lui les masses impuissantes, qui, dans leur effort à s'accroître sans cesse, auront fini par dépasser les limites convenables, auront perdu toute valeur intime, et se seront transformées en une foule innombrable, mais bien pacifique, de bourgeois offensifs. »

Nous qui croyons à la nation armée et lui confions à l'heure du danger la défense du sol français, nous ne voulons pas qu'elle soit seulement une façade qui s'effondrerait en face d'une petite armée de mercenaires qui n'est pas loin et qui, d'ailleurs, serait copieusement et rapidement renforcée.

Instruits par l'expérience, bien fixés sur les buts à poursuivre, nous avons fait beaucoup depuis 1919. Il nous reste beaucoup à faire encore. C'est pourquoi nous vous demandons de travailler sans relâche et sans être découragés par les difficultés, les imperfections que vous ne pouvez manquer de

rencontrer. Je sais bien que toutes ces écoles, ces stages, ces périodes, ces travaux à domicile, ces lectures représentent une bonne partie de votre temps, que nous vous réclamons, au détriment de votre repos, de votre vie de famille, de vos affaires, et cela à une époque où l'existence n'est déjà pas facile.

Mais n'est-ce pas vous, messieurs, qui nous engagez à le faire ? Ces jours derniers, j'ai lu les comptes rendus des travaux de vos Congrès. J'ai vu, en particulier, les vœux que vous avez formulés à Belfort en 1923 et j'ai admiré combien les revendications de vos droits, contrairement à la mode d'aujourd'hui, y tiennent peu de place, et combien, au contraire, vous réclamez les moyens de remplir tous vos devoirs, vous allez au-devant des obligations qu'ils comportent.

Vous vous êtes certes bien inspirés des nobles paroles de vos présidents, et c'est le plus bel hommage qui puisse être rendu à vos associations et à l'Union nationale ainsi qu'à l'œuvre qu'elles poursuivent. L'un d'eux vous disait, en 1921 : « Vous jugez que ni vos sacrifices, ni vos blessures, ni vos faits d'armes, ni vos victoires, ne vous ont donné des droits au repos et à l'inaction ; vous estimez que vous avez encore charge d'âmes et que vous devez être l'éducateur de l'esprit national. » Le second vous disait, l'an dernier : « Dans ces associations, nous apprenons à nos adhérents à faire leur métier d'officier, sans plus. C'est cela, la nation armée : des cadres prêts, des cadres instruits, conscients de leur devoir, conscients de leur responsabilité, sachant d'avance ce qu'ils pourraient avoir à faire. » C'est bien, en effet, avec ce cœur et dans cet esprit que vous travaillez.

Aussi n'ai-je prêché, sans doute, que des convertis. Mais peut-être cette causerie n'aura-t-elle pas été tout à fait inutile si elle vous a fait sentir à quel point nous sommes d'accord sur le travail que nous avons à poursuivre, en étroite et confiante collaboration, afin de donner à la France l'armée qui lui est nécessaire pour la maintenir forte et respectée, et lui permettre de mener, sans provocation, mais sans faiblesse, comme aussi en pleine indépendance, la politique droite et ferme d'une grande nation, fière de son passé et confiant dans son avenir.

Général WEYGAND.